inspection académique de la Côte-d'Or

E-vote Elections professionnelles 2011 Processus de vote













CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES

Jeudi 1 ^{er} septembre	Ouverture de la cellule assistance technique à destination des académie (horaires d'ouvertures seront précisés sur les sites académiques).			
Vendredi 2 septembre	Ouverture du portail élections			
Mardi 13 septembre Jusqu'à 17 h, heure de Paris	Date limite de dépôt dans les IA, les rectorats et en administration centra des déclarations individuelles de candidatures (DIC), des candidature logos et professions de foi et des noms des délégués.			
Mardi 13 septembre après 17 h, heure de Paris	Affichage pour information dans les services déconcentrés et dans le services centraux des candidatures déposées.			
Mercredi 14 septembre 17 h, heure de Paris	Date limite d'appréciation de la non recevabilité des candidatures.			
Vendredi 16 septembre 17h, heure de Paris	Date limite pour l'administration de la décision d'inéligibilité d'un candidat.			
Lundi 19 septembre 17h, heure de Paris	Fin du délai de correction des candidatures par les OS suite au observations faites par l'administration.			
Mardi 20 septembre	Tirage au sort de l'ordre d'affichage des candidatures, logos et professions de foi et envoi des fichiers à ATOS (société adjudicataire du marché).			
Close	Mise en ligne par ATOS sur le portail, des candidatures, logos et professions de foi conformément à l'ordre de tirage au sort.			
A partir du Mardi 20 septembre au soir et avant le vendredi 23 septembre 2011	Edition et affichage des candidatures dans les services centraux, les écoles, les EPLE, les services académiques, les établissements publics administratifs et les établissements publics d'enseignement supérieur.			
ol Pinidentis du système	Affichage des listes électorales (LEC) pour l'ensemble des scrutins sur le portail élections.			
Jeudi 22 septembre	Affichage par extraits dans les écoles, les établissements publics locaux d'enseignement, les services académiques, les établissements publics administratifs et les établissements publics d'enseignement supérieur.			
	Remise des fichiers des électeurs aux organisations syndicales des listes électorales pour les scrutins auxquels elles participent.			





CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES

Vendredi 23 septembre	Point de départ du délai de recours concernant les LEC. Edition et affichage des professions de foi dans les services de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, les rectorats, les inspections académiques et les inspections de circonscription (pour les professeurs des écoles).
	Information des services de l'administration centrale de l'absence de candidats, toutes organisations syndicales confondues, pour un grade et un scrutin donnés.
Du lundi 26 au vendredi 30 septembre	Réunion de répartition des clefs Constitution des BVE/BVEC
Mercredi 28 septembre	Date limite de remise aux électeurs de leur identifiant de vote et de la notice de vote.
Lundi 3 octobre (jusqu'à minuit heure de Paris)	Date limite de contestation des LEC.
Lundi 10 octobre	Réception par ATOS des LEC signées des services de gestion.
lous .	Date limite de réception d'un nouvel identifiant de vote en cas de perte par voie électronique uniquement (8 h, heure de Paris).
Mercredi 12 octobre	Achèvement pour 14 h heure de Paris de la cérémonie publique de génération et d'attribution des clefs et des mots de passe.
and recipitation and the state of	Scellement des urnes électroniques (BVE et BVEC).



CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES

Jeudi 13 octobre	Réunion de l'ensemble des BVE/BVEC en vue de l'ouverture de l'application de vote à 10 h, heure de Paris et début des opérations électorales de vote électronique par internet.					
	Durant la période de vote, l'application de vote est ouverte 24h sur 24.					
	Ouverture de l'assistance téléphonique aux électeurs (8h-21h, et le samedi de 9h à 13h, et le 20 octobre de 8h à 17h).					
	Ouverture des kiosques de vote en Guyane et à Mayotte (pendant toute la durée du scrutin). Horaires et implantations fixées par les recteur e vice-recteur					
Vendredi 14 octobre	Ouverture des kiosques de vote (sauf à La Réunion) (*).					
Lundi 17 octobre	Ouverture des kiosques de vote exclusivement à La Réunion (*).					
Mardi 18 octobre	Ouverture des kiosques de vote (tous lieux) (*).					
and the second second	Date limite de réception du mot de passe en cas de perte.					
	Ouverture des kiosques (*).					
Jeudi 20 octobre	Clôture du scrutin (17 h, heure de Paris).					
Joddi 20 Octobro	Réception de la note des experts certifiant l'intégrité du système.					
	Dépouillement des votes des BVE des comités techniques et proclamation des résultats pour les comités techniques.					
Vendredi 21 octobre	Dépouillement des BVEC des commissions administratives paritaires et de commissions consultatives paritaires, des bureaux de vote électronique pou les CAPL et CCP locales et proclamation des résultats.					
	Publication des résultats et de la répartition des sièges sur le sité education.gouv.fr					
	Début du délai de recours administratif préalable de 5 jours.					

Implantations des kiosques de vote (hors 1er degré) : 9h à 17h au moins.



ETAPES DU VOTE ELECTRONIQUE

- 1. L'électeur reçoit une notice de vote où est inscrit son identifiant de vote.
- 2. Il se connecte au site www.education.gouv.fr/electionspro2011 pour demander son mot de passe (réception par mél) puis vérifier ses scrutins.

Attention, les contestations des listes électorales ne sont possibles que jusqu'au 3 octobre.

• 3. Il retourne sur le site www.education.gouv.fr/electionspro2011 pour voter (et consulter les professions de foi, la liste des candidats, etc).

Du 20 sept au 28 sept 2011

A réception des codes jusqu'au 20 oct 2011

Du 13 au 20 oct 2011



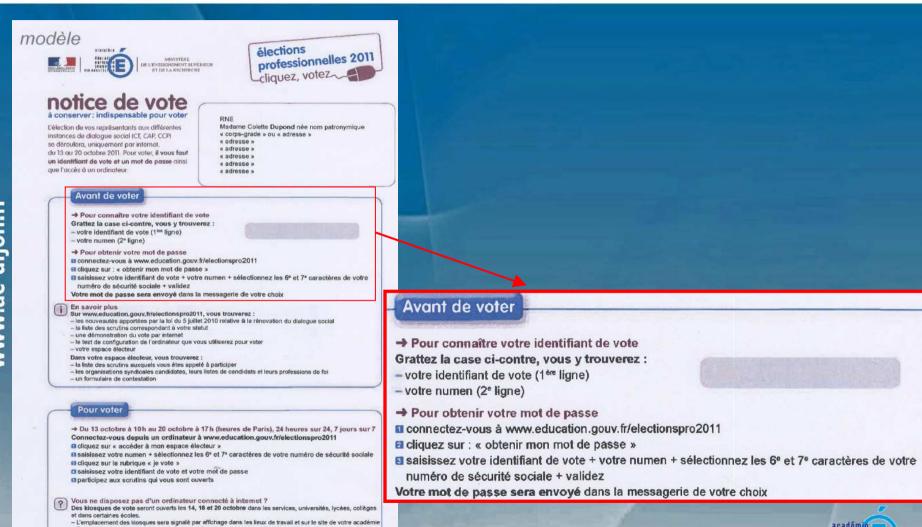
1. NOTICE DE VOTE

- Les notices de vote seront envoyées par le ministère directement aux établissements.
- Les chefs d'établissements remettront <u>en main propre</u> la notice de vote à l'électeur (+ émargement).
 - S'il n'est pas possible de remettre physiquement la notice de vote à l'électeur, le chef d'établissement la renverra au rectorat ou à son inspection académique, qui l'enverra au domicile de l'électeur.
 - Les personnels qui ne peuvent pas être joints par voie postale se verront remettre <u>un lien unique</u> pour récupérer leur mot de passe de vote puis leur identifiant de vote (par mél).

Pour accéder au kiosque de votre choix munissez-vous de votre notice de vote et de votre mot de passe

Pour vous aider, une seule adresse : www.education.gouv.fr/electionspro2011

1. NOTICE DE VOTE



2. RECEPTION DES IDENTIFIANTS

Cas n°1: Possession d'une notice de vote

 L'électeur gratte la partie grisée pour découvrir son identifiant de vote (+ rappel de son numen).

- Il se connecte au site www.education.gouv.fr/electionspro2011.
- Il clique sur le lien « Obtenir mon mot de passe » dans la rubrique « Liens indispensables pour voter ».
- Il renseigne éventuellement une adresse mél personnelle qui lui servira pour recevoir son mot de passe.
- Il valide et reçoit instantanément :
 - son mot de passe dans sa boîte mél professionnelle s'il <u>n'a pas</u>
 <u>précisé d'adresse mel personnelle</u>,
 - son mot de passe dans sa boîte mél personnelle et un message informatif dans sa boîte professionnelle s'il <u>a précisé une adresse</u> <u>mél personnelle.</u>



Avant de voter

À partir du 22 septembre 2011

- Obtenir mon mot de passe
- Accéder à mon espace électeur pour connaître :
- les scrutins qui me concernent
- les organisations syndicales candidates, leurs listes et professions de foi
- Tester la configuration de mon ordinateur avant de voter
- Voir la démonstration de vote



2. RECEPTION DES IDENTIFIANTS

Cas n°2 : Utilisation d'un lien unique

- L'électeur reçoit un mél dans lequel figure un lien à usage unique.
- Il clique sur ce lien et s'authentifie à l'aide de son numen et de son département de naissance (6^{ème} et 7^{ème} champs du numéro INSEE).
- Il peut renseigner une adresse mél personnelle pour recevoir son identifiant de vote.

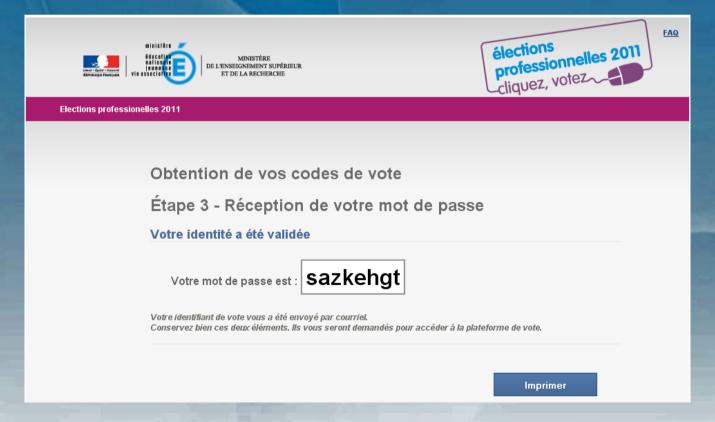
Ministère ### August Processes ### 1 ### 1	élections professionnelles 2011 cliquez, votez
Elections professionelles 2011	
Obtention de vos codes de vote Étape 2 - Réception de l'identifia	ınt de vote
Votre identifiant de vote sera envoyé à l'adresse sui b lle@ac-dijon.fr	vante :
Alternativement vous pouvez choisir de le recevo Autre adresse :	oir à une autre adresse :
l'adresse :	Envoyer



2. RECEPTION DES IDENTIFIANTS

Cas n°2: Utilisation d'un lien unique

- Le mot de passe de vote est donné à l'utilisateur,
- Son identifiant lui est envoyé sur la boîte mél personnelle s'il l'a renseignée, sur sa boîte mél professionnelle sinon.



Consultation des scrutins et des professions de foi

- L'électeur peut consulter les scrutins dans lesquels il est inscrit ainsi que les professions de foi des organisations syndicales depuis le site : www.education.gouv.fr/electionspro2011
- Il clique sur le lien « Accéder à mon espace électeur » dans la rubrique « Liens indispensables pour voter ».

Liens indispensables pour voter

Avant de voter

À partir du 22 septembre 2011

- Obtenir mon mot de passe
- Accéder à mon espace électeur pour connaître :
 - les scrutins qui me concernent
- les organisations syndicales candidates, leurs listes et professions de foi
- Tester la configuration de mon ordinateur avant de voter
- Voir la démonstration de vote

La consultation des professions de foi sera disponible à compter du 22 septembre 2011



3. VOTE

Consultation des scrutins et des professions de foi

Authentification avec son numen et son département de naissance

MINISTÈRE nationale eunesse eunesse eunesse vie associative et de L'enseignement supérieur et de La recherche	élections professionnelles 2011 cliquez, votez
	>FAQ > Assistan
Accès à votre espace électeur	
Retrouvez dans votre espace électeur: a partir du 22 septembre, la présentation des scrutins auxquels vous etes appelé à participer du 13 octobre 10h (Heure de Paris), au 20 octobre 17h (Heure de Paris), la plate-forme de vote a partir du 21 octobre en fin de journée (Heure de Paris), les résultats	NUMEN 6 ^e et 7 ^e caractère du votre numéro de sécurité sociale Sélectionner



Consultation des scrutins et des professions de foi

Page d'accueil de l'espace électeur



Bienvenue sur votre espace électeur

L'espace électeur vous informe sur vos scrutins et vous donne accès à la plate-forme de vote

Mes scrutins

A partir du 22 septembre, consultez depuis cette rubrique:

- les différents scrutins auxquels vous êtes appelé à participer
- . la liste des organisations syndicales candidates, leurs professions de foi et leurs candidats
- les listes électorales propres à vos scrutins

A partir du 21 octobre en fin de journée, consultez les résultats

Je vote

Accédez à la plate-forme de vote depuis cette rubrique du 13 octobre, 10h. au 20 octobre, 17h. (Heures de Paris). Vous devrez à nouveau vous identifier en saisissant:

- votre identifiant de vote (figurant sur votre notice de vote remise au plus tard le 28 septembre)
- votre mot de passe (envoyé sur votre messagerie)

Vous avez besoin d'aide?

Vous trouverez des réponses à vos questions dans la FAQ Vous pouvez contacter, le cas échéant, votre assistance utilisateur en académie



3. VOTE

Consultation des scrutins et des professions de foi ministère 🥒 MINISTÈRE nationale jeunesse professionnelles 2011 -cliquez, votez DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE **ACCUEIL** MES SCRUTINS JE VOTE > FAQ > Assistance www.ac-dijon.fr > se déconnecter Electeur connecté : BE Mes scrutins Retrouvez toutes les informations sur les scrutins auxquels vous êtes appelé à participer, la liste des organisations syndicales candidates, leurs professions de foi et leurs candidats ainsi que les listes électorales détaillant le nom des votants pour un scrutin. L'ensemble des résultats sera accessible depuis cette page à compter du 21 octobre, en fin de journée (Heure de Jusqu'au 3 octobre minuit (heure de Paris), si vous constatez une anomalie, cliquez sur le Contester bouton "Contester" comité technique ministériel a > Liste des organisations syndicales candidates > Liste électorale comité technique de proximité central > Liste des organisations syndicales candidates > Liste électorale > Liste électorale

Consultation des scrutins et des professions de foi

a : Liste des organisations syndicales





3. VOTE

Consultation des scrutins et des professions de foi

b : Liste électorale d'un scrutin

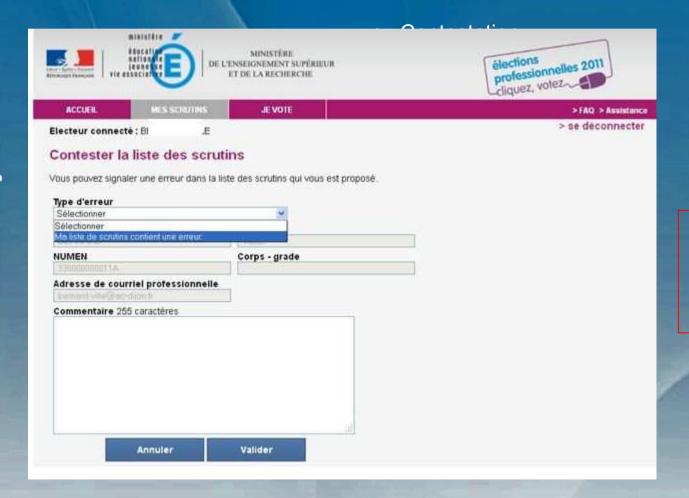
ministère ### ### ### ########################	EUR							
ACCUEIL MES SCRUTINS JE VOTE		18	inistère 📂					
Electeur connecté : BE .E comité technique ministériel	derman Person			MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉR ET DE LA RECHERCHE	DEUR		ělections professionne cliquez, votez	lles 2011
Liste éléctorale	ACCUE	L	MES SCRITTINS	JEVOTE				>FAQ >Assistance se déconnecter
Saisissez un nom ou choisissez une lettre de l'alphabet pour trouv Nom d'usage : Prénom : Rechercher	Liste Jusqu'au 3 anomalie d	techni élécto	ique minist	ériel aris), si vous notez une ctorale, vous pouvez le				Contester
Recherche alphabétique	Numero	Civilité	Nom d'usage	Nom patronymique	Prenom	Corps (grade)	Adresse d'affectation	Académie
A B C D E F G H I J K	415	M.	VILLE	VILLE	BERNARD	0		ADMINIST
N O P Q R S T U V W X	> Consulte	r la liste de la page de	e recherche	rs pag syndicales candidates	ge 1/1 >			

www.ac-dijon.fr





Consultation des scrutins et des professions de foi





Il n'est possible de contester une liste électorale que jusqu'au 3 octobre 2011



Accès à l'espace de vote

- L'électeur à deux possibilités pour accéder à l'espace de vote depuis le site <u>www.education.gouv.fr/electionspro2011</u>, rubrique « Liens indispensables pour voter » :
 - En cliquant sur le lien « Accéder à la plateforme de vote »,
 - Depuis l'onglet « Je vote » de son espace électeur



Liens indispensables pour voter

Avant de voter

À partir du 22 septembre 2011

- Obtenir mon mot de passe
- Accéder à mon espace électeur pour connaître :
- les scrutins qui me concernent
- les organisations syndicales candidates, leurs listes et professions de foi
- Tester la configuration de mon ordinateur avant de voter
- Voir la démonstration de vote.

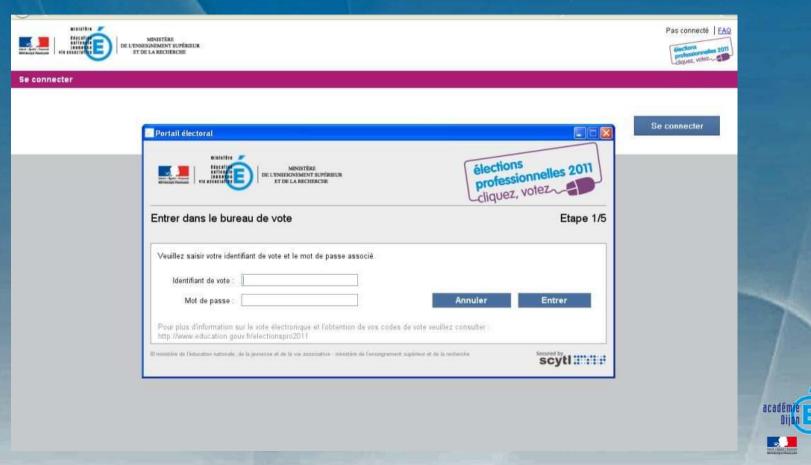
Voter

 Accéder à la plateforme de vote du 13 au 20 octobre 2011



Authentification à l'espace de vote

Authentification avec l'identifiant de vote et le mot de passe de vote

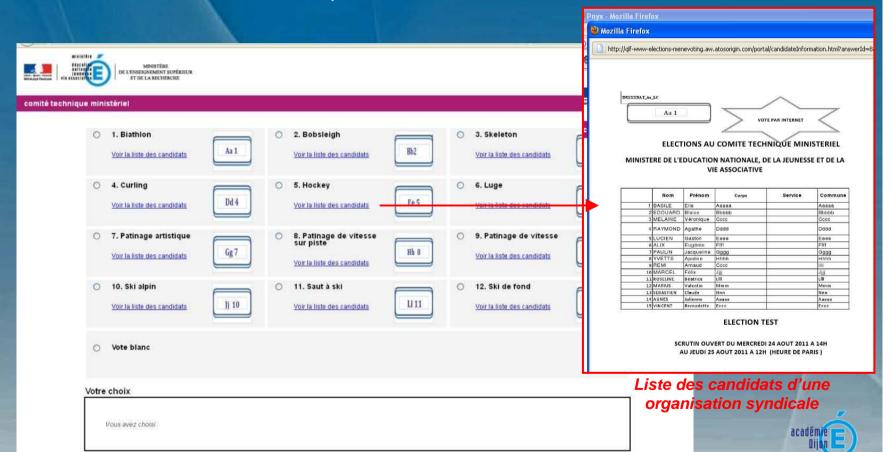


3. VOTE

Liste des scrutins de l'électeur L'électeur sélectionne le scrutin pour lequel il veut voter Connecté | Se déconnecter | FAQ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. www.ac-dijon.fr Elections - Ouverture du vote le lundi 22 août à 17h heures (de Paris) - fermeture le jeudi 22 septembre à 17h heures (de Paris) Etape 2/5 comité technique ministériel Voter comité technique de proximité central Voter Quitter

Vote

L'électeur peut faire son choix de vote



Vote

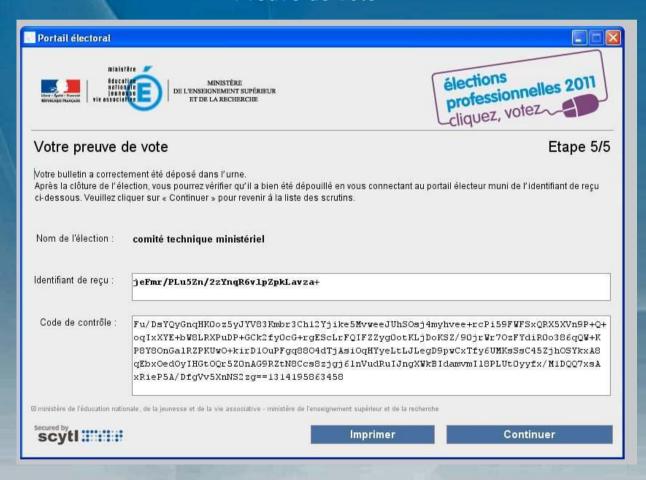
Lorsque l'électeur a fait son choix, le bouton « Voter » est visible

aricalis faccas	MINISTÈRE DE L'ENSERONIMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE					Connecté Se déconnecter FAQ Bierdons professionnelles 2011 professionnelles 2011
comité technique min	istériel					
•	Biathlon Voir la liste des candidats	Aa 1	2. Bobsleigh Voir la liste des candidats	Bb2	3. Skeleton Voir la liste des candidals	Etape 3/5
0	Curling Voir la liste des candidats	Dd 4	5. Hockey Voir la liste des candidats	Ee 5	○ 6. Luge Voir la liste des candidats	FF6
0	7. Patinage artistique Voir la liste des candidats	Gg 7	8. Patinage de vitesse sur piste Voir la liste des candidats	Hh 8	9. Patinage de vitesse Voir la liste des candidats	II 9
0	10. Ski alpin Voir la liste des candidats)j 10	11. Saut à ski Voir la liste des candidats	1111	12. Ski de fond Voir la liste des candidats	Mm12
0	Vote blanc					
Votre	choix					
	Vous avez choisi :Biathion					Voter

Vote Confirmation du choix de l'électeur MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE Portail électoral www.ac-dijon.fr élections professionnelles 2011 cliquez, votez MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE Confirmer votre vote Etape 4/5 Vérifiez le nom de la liste de votre choix. Pour placer votre bulletin dans l'urne et signer la liste d'émargement, veuillez cliquer sur « Valider votre choix » Nom de l'élection comité technique ministériel Nom de la liste de votre choix : Biathlon El ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative - ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche Modifier votre choix Valider votre choix

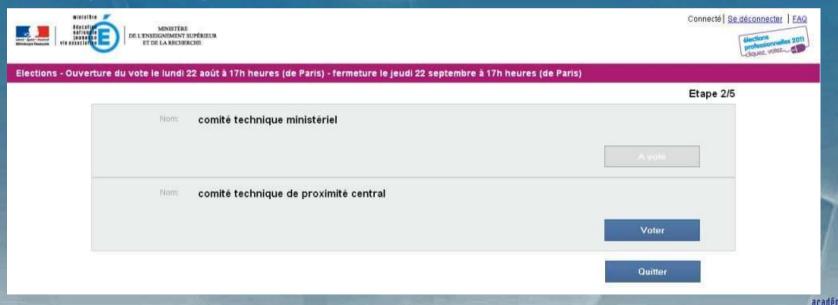
Vote

Preuve de vote



Vote

- Une fois le vote pour un scrutin effectué, l'électeur ne peut revenir sur son choix.
- Il peut voter pour les autres scrutins.



LIEU DE VOTE

- Possibilité de voter depuis :
 - Un kiosque, mis disposition des électeurs dans les établissements scolaires et les administrations,
 - Son domicile,
 - Son poste de travail professionnel.

Attention, pour ces deux derniers cas, il est impératif de tester la configuration de son poste (depuis le site www.education.gouv.fr/electionspro2011, lien « tester la configuration de mon poste »).

Si la configuration n'est pas compatible sur votre poste de travail, se rendre dans un kiosque pour voter.





ASSISTANCE

- Le dispositif d'assistance mis en place dans l'académie :
 - Toute demande doit passer par le serveur d'assistance : https://extranet.ac-dijon.fr/assistance, formulaire de type « Elections professionnelles ».
 - Une plateforme d'appel sera mise à disposition des utilisateurs à compter du 1^{er} septembre 2011:
 - Du 1er septembre au 12 octobre : lundi au vendredi (9h-17)
 - Du 13 au 20 octobre : lundi au vendredi (8h-21h), samedi (9h-13h)
- Des statistiques des demandes d'assistance devront être remontées au ministère.





III y a deux types d'assistance téléphonique:

- Assistance avant le vote, du 1'septembre au 12 octobre 2011 ;
- Assistance pendant le vote, du 13 octobre au 20 octobre 2011.

	1/09 au 12/10	13/10 au 20/10
Assistance téléphonique	Académique	Académique ou Plate-forme Osiatis (PFE)
Heures d'ouverture (heures de Paris)	Ouvrées	10:00-21:00 le 13 actobre 8:00-21:00 14, 17, 18, 19 actobre 9:00-13:00 le 15 actobre 8:00-17:00 le 20 actobre

L'assistance téléphonique avant le vote est propre à l'académie. Seule l'assistance téléphonique pendant le vote est soumise à des préconisations.

6.1 LES ETAPES DE L'ASSISTANCE TELEPHONIQUE PENDANT LE VOTE

Les différentes étapes de l'assistance sont :

- 1. Prise en charge de l'appel par un téléopérateur et ouverture d'un dossier
- Document de travail
- 3. Escalade du dossier au niveau 2
- 4. Communication à l'électeur de la résolution de son problème
- 5. Rappel d'un électeur suite à l'escalade ou la fermeture de son dossier

6.2 LES STATISTIQUES

A l'issue du vote, des statistiques d'appels sont générées pour la DGRH.

6.2.1 Fréquence de génération

Les statistiques d'appeis sont générées tout au long du processus :

- Du 1^{er} septembre au 13 octobre 2011, les statistiques sont générées deux fois par semaine, les meroredi et vendredi.
- Du 13 octobre au 20 octobre 2011, les statistiques sont générées tous les jours.

Les statistiques sont envoyées par courriel à l'adresse de messagerie dgrhelections 2011 @education: gouv.fr.



ASSISTANCE

6.2.1 Nature des statistiques

Les statistiques seront de cette nature :

- Nombre d'appels
 Nombre d'appels traités au niveau 1
 Nombre d'appels escaladés au niveau 2
 Nombre d'appels escaladés au niveau 3
 Répartition des demandes par catégorie (les calégories sont explicitées dans le paragraphe suivant).

6.2.1 Les catégories

Les demandes des électeurs sont classifiées dans des catégories à 3 niveaux et résumés dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	Niveau 2	Niveau 3		
Réception notice de vote	Notice de vote non reçue	Courriel non recu		
		Courrier non reçu		
	-2007-04-17 - 200 - 121 - 121	Non electeur		
	Notice de vote perdue	Courriel perdu (supprimé)		
		Notice papier perdue		
A	Annual Control of the			
Récupération codes de vote	Problèmes de récupération des codes de vote	Problèmes de messagerie (lien OTL, mot de passe, ou l'identifiant ainsi non		
100111	nont di	recus) - I/ / /		
Docur		Defis non connus		
	Codes de vote perdus	Identifiant perdu		
		Mot de passe perdu		
Accès espace électeur	Authentification	Defis incorrects		
	Droits	Non électeur		
Contenu espace électeur	Scrutin	Contestation		
	LEC	Contestation		
Solution de vote	Problèmes d'accès	Codes de vote incorrects		
2000 0000000000000000000000000000000000		Composants techniques non installés		
	Scrutin	Scrutin manquant		
	Vote	Preuve de vote non imprimée		
5				
Dépouillement	Preuve de vote	Recu de vote perdu		
Dépouillement	Preuve de vote	Reçu de vote perdu		



MISES EN GARDE

- Test de la configuration du poste informatique :
 - Vous avez la possibilité de tester la configuration de votre poste depuis un lien du site www.education.gouv.fr/electionspro2011, rubrique « Liens indispensables pour voter »

Test de ses identifiants :

 Dès que vous recevez votre notice de vote, vérifier au plus vite votre connexion.

Accéder à mon espace électeur nour connaître . - les scrutins qui me concernent - les organisations syndicales candidates, leurs listes et professions de foi Tester la configuration de mon ordinateur avant de voter Voir la démonstration de vote Accéder à la plateforme de vote. du 13 au 20 octobre 2011 Pour les responsables des bureaux de vote électronique À partir du 13 octobre 2011 · Accéder à l'espace administrateur

Liens indispensables pour voter

Avant de voter À partir du 22 septembre 2011 • Obtenir mon mot de passe



MISES EN GARDE

• Perte de son identifiant :

- Jusqu'au 12 octobre 15h :
 aller sur le site <u>www.education.gouv.fr/electionspro2011</u>,
 dans la rubrique « Aide et assistance », lien « *j'ai perdu mon identifiant* ». Un nouvel identifiant vous est fourni.
- À partir du 12 octobre 15h : plus de possibilité de récupérer un nouvel identifiant
- Perte de son mot de passe :
 - Possibilité de récupérer son mot de passe jusqu'à la fin du vote à partir du site <u>www.education.gouv.fr/electionspro2011</u>, dans la rubrique « Aide et assistance », lien « *j'ai perdu mon* mot de passe ».

